

03.02.2016 - 08:30 Uhr

Addiction Suisse Carnaval et alcool: le masque ne protège pas des excès



Lausanne (ots) -

Pour la période de Carnaval, Addiction Suisse vous accompagne tout au long des festivités par des recommandations et des règles de base simples qui permettent de profiter de l'ambiance festive jusqu'au bout.

Le Carnaval dans tous ses états

Pour beaucoup, la période de Carnaval représente l'occasion de rompre avec la routine quotidienne. Masques bigarrés, Guggenmusik, sifflets, nourriture et boissons prennent possession de cet espace-temps annuel. Dans cette ambiance règne aussi le risque d'une consommation excessive d'alcool. Ce genre d'événement rend la consommation banalisée et les comportements à risque plus fréquents. Les intoxications alcooliques, les accidents, les violences et les relations sexuelles non protégées sont aussi le revers de la médaille. Les adolescents sont aussi les premiers exposés. Quelques règles et garde-fous peuvent éviter les excès sans entamer l'entrain et le plaisir des fêtards.

Réduire les risques sans atténuer la bonne humeur Les organisateurs doivent prendre leurs responsabilités. La bière et le vin ne peuvent être remis qu'aux jeunes de 16 ans révolus. Les spiritueux, les apéritifs et les alcopops qu'aux consommateurs de 18 ans révolus. Servir de l'alcool à une personne ivre est punissable dans presque tous les cantons. Proposer des boissons sans alcool attrayantes et ne pas faire de publicité pour les boissons alcoolisées sont aussi du ressort des organisateurs. Ceux-ci peuvent bénéficier du soutien des centres de prévention dans le cadre de la manifestation. La formation sur la législation et l'affichage obligatoire de l'âge de vente autorisé facilitent la tâche du personnel de service qui peut demander en tout temps une pièce d'identité. Les affiches sont mises à disposition à titre gracieux par Addiction Suisse pour les débits de boissons.

Etre solidaires avec les autres

Les excès d'alcool peuvent être mortels. Une personne couchée en état d'inertie peut se trouver dans un coma éthylique. Toute personne incapable de se tenir debout, assise ou allongée, dans l'impossibilité de répondre à des questions simples et ne réagissant pas à des stimulations tels que des tapotements et des pincements de la peau ne doit pas être laissée dans cet état. Elle doit être rapidement examinée par un secouriste ou un médecin. En cas de doute, appelez le 144.

Rester vigilant

Durant la fête, déterminer soi-même le tempo auquel on souhaite boire et ne remplir que les verres vides permettent mieux de se rappeler ce qui a déjà été bu au fil de la soirée. Pour étancher sa soif, il est recommandé de se rabattre sur la liste des boissons sans alcool. Pour finir, Addiction Suisse vous rappelle de ne pas prendre le volant après avoir bu et remettre son retour en sécurité à la maison dans les mains d'un conducteur de taxi, de bus ou d'un-e camarade n'ayant pas bu.

Carnaval, une antique tradition de fête populaire Pour les Anciens, l'année débutait non en janvier, mais en mars. Le mois de mars

était donc le premier mois de l'année, celui du renouveau de la nature et du réveil de la terre. Or, avant toute nouvelle création, le monde doit retourner au chaos primordial pour se ressourcer. Ce chaos était représenté par le Carnaval. Au Moyen-Age, l'Eglise christianisa le calendrier. Les fêtes païennes furent rebaptisées. La date de la célébration du Carnaval, qui change d'année en année, dérive de l'antique tradition qui découpe le temps en tranches de 40 jours. Ainsi, la période qui va de l'Epiphanie au mercredi des Cendres unit étroitement le sacré au profane. Le Carnaval permettait aux gens de vivre des réjouissances issues des anciennes fêtes d'hiver.

Des liens utiles <http://www.addictionsuisse.ch/faits-et-chiffres/alcool/legislation/>

<http://www.addictionsuisse.ch/faits-et-chiffres/alcool/legislation/protection-de-la-jeunesse/>

<http://www.bemyangel.ch/>

<http://www.consommationalcool.ch/pour-les-concernes/>

La Fondation Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour une politique de santé. Le but de la fondation est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou liés aux jeux de hasard et à l'usage de l'internet. Plus de 200'000 personnes soutiennent notre ONG.

Plus d'informations sur notre site internet www.addictionsuisse.ch

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur : www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiques-de-presse

Contact:

Corine Kibora

Porte-parole

ckibora@addictionsuisse.ch

Tél.: 021 321 29 75

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100783553> abgerufen werden.